

Commission de Gestion du Conseil Communal de Prangins

Rapport sur le préavis (51/20) – Rapport de gestion 2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 43, 103 à 111, du Règlement du Conseil communal de septembre 2016, de la loi sur les communes (LC) du 28.02.1956, entrée en vigueur le 01.07.1956, état au 01.07.2013 (en vigueur) article 40e approuvée la Commission de gestion (CG) composée de Mme Inma Girard, MM. Blaise Cartier, Rémy Cochet, Claude Perret, Stefano Rosselet, Hervé Durnat et Jean-Marc Bettems (*président*) s'est réunie au total à 13 reprises.

Introduction

Dans le cadre de son examen de la gestion 2019, la CG a étudié le préavis 51/20 « Rapport de gestion 2019 », le préavis 50/20 « Comptes 2019 » et l'ensemble des classeurs comptables 2019 des comptes communaux ainsi que divers documents et règlements. La CG a rencontré successivement :

1. Mme Alice Durnat-Lévi le 2 mars 2020
2. M. Denys Chevalier le 9 mars 2020
3. Mme Dominique Ella Christin le 15 juin 2020
4. M. Igor Diakoff le 15 juin 2020
5. M. François Bryand le 22 juin 2020

Fin janvier 2019, la CG a remis à chaque Municipal avec copie au Syndic, une liste de questions qu'elle souhaitait aborder au sujet de la gestion municipale pour l'année 2019. La CG a pu rencontrer Mme Alice Durnat Levy et M. Denys Chevalier avant la période de confinement liée au COVID-19.

Le 23 mars, dans le cadre de la crise du coronavirus, le Conseil d'Etat a communiqué sa décision de reporter de trois mois l'ensemble des délais contenus dans la loi sur les communes, le règlement sur la comptabilité des communes et les règlements des conseils communaux et généraux s'agissant de la procédure d'adoption des comptes et du rapport de gestion. La Municipalité nous a alors confirmé sa décision d'utiliser cette possibilité de différer la présentation des rapports sur les comptes et la gestion, et de déposer les préavis en question pour qu'ils puissent être traités lors du Conseil communal de septembre.

Il n'y a pas eu de vidéoconférence organisée pour poursuivre les interviews, la Municipalité ayant souhaité préserver une équité des conditions de rencontre entre municipaux et CG. A partir de mi-juin la CG a pu reprendre et terminer les interviews. Les réponses municipales écrites aux questions de la CG ont été délivrées en intégralité le 14 juillet 2020.

Nous avons reçu le Grand Livre le 11 juin, les comptes en version numérique (préavis 50/20) le 15 juin, le rapport de révision de la fiduciaire Heller le 18 juin avec une première version du rapport de gestion (préavis 51/20) et finalement la version finale numérique dudit rapport le 26 juin. Le 31 août dans la continuité de 2018 et 2019, la CG a rencontré la Municipalité incorpore pour lui présenter son rapport et en discuter avant de le soutenir devant le Conseil communal.

Il va sans dire que cette année exceptionnelle a rendu la tâche de la CG difficile. Elle nous a demandé une flexibilité particulièrement exigeante et des délais difficiles à tenir pour accomplir notre mission. Ayant elle-même présenté ses questions très tôt dans l'année à l'Exécutif, le travail de la CG aurait été facilité si les réponses écrites à ses questions avaient été disponibles plus rapidement. Néanmoins, la CG a rempli sa tâche avec diligence dans une atmosphère collégiale. Elle vous présente son rapport qu'elle soumet à votre attention et votre examen.

La CG tient à remercier les membres de la Municipalité pour leur contribution et collaboration. Les documents demandés ont été présentés.

Elle relève à nouveau la qualité du rapport de gestion de la Municipalité et l'en remercie. La CG constate une évolution positive et fructueuse dans la mise en application des vœux et des suggestions soumis par la CG depuis une dizaine d'années.

Tous les documents reçus ont été archivés dans un classeur libellé « CG 2019 », déposé dans une armoire sous clé dans le bureau du Conseil communal. La CG a réservé ces documents à son usage strict.

La CG vous présente ci-dessous les divers sujets traités avec les municipaux. Les questions pour lesquelles les réponses apportées n'ont pas suscité de remarques particulières de la part de la CG ne sont pas explicitées dans ce rapport. En revanche celles qui ont fait l'objet d'éclaircissements, voire de divergences de vues, sont reprises dans ce rapport et commentées par dicastère pour chaque membre de la Municipalité.

Les vœux courants (non clôturés) émis par la CG dans son rapport de la gestion communale 2017 et 2018 ont été repris lors des rencontres. Ce principe de soumettre des vœux et de les suivre aussi longtemps qu'ils n'ont pas donné satisfaction est reconduit cette année 2020.

La vérification des pièces comptables et des comptes a fait l'objet d'un rapport CG séparé, relatif à l'étude du préavis 50/20 «Comptes de l'exercice 2019».

La liste exhaustive des questions soumises par la CG aux divers membres du Collège municipal est la suivante :

M. François Bryand Syndic		
RH	Chefs de Services.	Description des responsabilités. Présentation des cahiers des charges. Evocation de la relation de service.
Administration générale	Suivi du CG 2017 n°2 Rétribution des Autorités, vacations.	Détail des vacations par municipal et par domaine. Adéquation avec la limitation votée en CC des heures rétribuées.
Administration générale	Prestataires externes, TVA.	Liste des 50 fournisseurs (importance décroissante) et leur chiffre d'affaire pour la Commune. Fonctionnement imputation TVA.
Administration générale	Préavis bouclés. Liste complète depuis 1977.	Présentation des préavis bouclés et soumis à l'amortissement en 2019. Mise à jour de la liste des préavis.
Administration générale	Archives.	Présentation du concept de tri des archives et l'évolution vers l'archivage électronique. Rôle et mission de l'archiviste.
Administration générale	Coûts des incivilités et déprédations.	Présentation des montants des dernières années. Serait-ce avantageux d'investir dans la vidéosurveillance ?
Sécurité	Suivi du vœu CG 2017 n°3 Concept sécurité.	Degré d'accomplissement de l'élaboration du concept « sécurité » annoncée pour 2019 et sa mise en application en septembre 2019.
Population	Nombre d'habitants à fin 2019.	Evolution pour l'année.
RH	Engagements de nouveaux collaborateurs, modification de taux d'occupation.	Des EPT supplémentaires ont-ils été engagés en 2019 et ont-ils fait l'objet de préavis ?
RH	Actualisation et état de complétude des cahiers des charges et contrats de travail.	Présentation de l'état des lieux des CDC, du document relatif à l'entretien d'évaluation, du formulaire utilisé pour les évaluations.
RH	Formations des collaborateurs.	Présentation de la liste des formations consenties en 2019 et des certifications obtenues.
RH	Politique du Personnel.	Validation et présentation du document aux collaborateurs.
Comptabilité	Présentation des notes de frais.	Présentation des directives, processus (règlement) et documents utilisés pour établir les notes de frais.
Comptabilité	Indemnisation ECA suite à l'inondation du sous-sol du bâtiment des Abériaux.	Présentation du bilan final complet (montant des dégâts et couverture ECA).
Comptabilité	Coût des incivilités.	Présentation des montants détaillés versus investissement pour vidéo-surveillance.
Comptabilité	Fonds de régulation Très-le-Châtel.	Le fonds devrait-il être soldé pour donner de l'autonomie pour la révision des loyers.
Respect du budget	Dépassement sur poste du budget.	Présentation des postes pour lesquels le montant au budget n'a pas été tenu.
Finances	Plan d'économie et plan d'investissement.	Présentation des économies investissements futurs. Présentation des fiches d'investissements.

Mandats externes Représentations	Tableau des sociétés et organes pour lesquels les municipaux ont des représentations.	Présentation de la liste telle que produite en 2013.
Mme Dominique Ella Christin		
Informatique urbanisme	Système informatique pour le suivi de l'aménagement du territoire.	Etat d'avancement du projet. Aboutissement annoncé 2019-2020.
Police des constructions	Remise en question du choix du mandataire STI. Attente prestation.	Etat d'avancement de cette remise en question.
Service urbanisme	Description des tâches et responsabilité confiées à ce service.	Présentation du Service et de son organisation interne. Sujets traités par l'urbaniste en 2019 (temps consacré aux études diverses).
Mme Alice DURGNAT-LEVY		
RH	Organisation des collaborateurs directs.	Evocation du fonctionnement et de la relation de service.
Ecoles	Répartition des élèves dans les écoles de Nyon et Prangins.	Situation effective en 2019. Présentation de la gestion financière et organisationnelle.
Ecoles	Soutien communal pour les sports scolaires facultatifs.	Situation et coût 2019. Coût des moniteurs.
Enfance	Soutien communal pour les devoirs surveillés.	Situation et coût 2019.
Enfance	Accueil petite enfance.	Montant total 2019 des subventions pour la petite enfance. Répartition par domaine (crèches, accueillantes, UAPE, etc.) ?
Affaires sociales	Salle de révision pour préparation d'examens.	Bilan 2019 des fréquentations. Disponibilité potentielle pour d'autres usages (réunions, commissions) ?
Affaires sociales	Salle de réunion pour la jeunesse.	Bilan 2019. Degrés de satisfactions respectifs ?
Affaires sociales	Participation financement régional à Jeunesse et Aînés.	Bilan 2019, évolution de la prestation par rapport à 2018.
Population	Contrôle des habitants.	Conclusions de l'audit du logiciel informatique.
M. Denys Chevalier		
Travaux publics	Carrefour Etraz-Gland.	Bilan du coût complet de l'aménagement du carrefour Etraz-Gland. Adéquation avec le préavis 21/12 et 33/13.
Travaux publics	Exploitation gravière et matériaux d'excavation.	Autorisation et convention gravière « En Messerin ».
Travaux publics	Suivi du vœu CG 2017 n° 6 Travaux d'entretien des routes.	Présentation du plan des interventions planifiées.
Travaux publics	Suivi du vœu CG 2017 n°7 Règlement communal Utilisation du domaine public.	Compte rendu complet des cas survenus en 2019.
M. Igor Diakoff		
Administration générale	Contrat Auberge communale	Vérification de la taille de la terrasse. Application des décisions prises par le CC dans les préavis 45/13 et 27/12.
Architecture et bâti-ments	Suivi du vœu CG n° 8 « Locations et baux ».	Présentation de l'aide à la fixation des loyers selon le type d'objet, demandée par la CG en 2018.
Architecture et bâtiments	Suivi du vœu CG 2017 n°9 Réparation et entretien.	Présentation des cahiers des charges des entreprises de nettoyage. Présentation des méthodes de contrôles par les concierges.
Architecture et bâtiments	Entretien des bâtiments par les concierges.	Présentation des cahiers des charges des concierges. Degré de satisfaction des utilisateurs. Organisation des nettoyages d'été. Contrôle des travaux.
Architecture et bâtiments	Suivi du vœu CG 2017 n°10 Maison Fischer.	Présentation des initiatives et études 2019 ayant pour objectif de relocaliser les bureaux de la maison Fischer à la Maison de Commune.
Architecture et bâtiments	Progression des loyers des biens communaux.	Réponse à la demande CG pour un bilan financier des gérances et sur le potentiel d'évolution des loyers.
Architecture et bâtiments	Suivi du vœu CG n°4-2018 Taux d'occupation des salles mise à disposition par la Commune.	Bilan du taux d'occupation des salles. Calcul de la rentabilité (couverture des frais d'exploitation).
Architecture et bâtiments	Bâtiment UAPE-Morettes, régulation de la température.	Etat d'avancement des mesures correctives et recherche des responsabilités pour les défauts.
Systèmes d'information	Outils Informatiques.	Etat d'avancement de l'archivage informatique. Contrat Infolog. Degré de satisfaction des utilisateurs.
Systèmes informatiques	Inventaire du parc informatique.	Présentation de l'inventaire des logiciels informatiques.

Compte rendu des entretiens avec les Municipaux

Entretien avec Monsieur François Bryand, Syndic

Suivi du vœu CG n°1-2017 "Effectifs communaux". La CG demande d'indiquer, sous le tableau des EPT du rapport de gestion 2019, le nombre d'auxiliaires travaillant pour la Commune ainsi que l'estimation du nombre d'heures totales.

- Nettoyeuse, archiviste, déchetterie : **3 postes**
- Eglise : **3 postes**
- Cantine, parascolaire, devoirs surveillés: **9 postes**
- Patrouilleurs : **6 postes**
- Apprentis : **2 postes**

Suivi du vœu CG n°2-2017 "Vacations des municipaux" La CG demande que pour 2018, le pourcentage des heures de vacances soit indiqué par thème (administratif, suivi préavis, représentation...) et par Municipal.

La CG avait demandé que les vacances soient référencées par préavis et domaines d'activité. Cette attente reste irréalisable pour les membres de l'Exécutif ce qui n'a pas convaincu la CG. Le vœu est maintenu. Les municipaux ont respecté le plafond fixé par le CC.

Vacations 2018, 2019 rémunérées à CHF 45.- / heure

Municipal	Heures vacations 2019
F. Bryand	224
D.E. Christin	502 effectives (244 pris en compte)
A.Durnat-Levi	276.5 effectives (244 pris en compte)
D. Chevalier	104.5
I. Diakoff	276 effectives (244 pris en compte)
TOTAL	1225

Réponse du Syndic: Dès 2018 les vacations des Municipaux ne sont plus rémunérées sur la base du Préavis de législature 2/16 accepté par le CC. Afin de respecter le budget amendé, celles-ci ont été plafonnées à 244 heures par Municipal. En 2019 les heures effectives étaient de 1383, seules 1060,5 ont été rémunérées soit environ les 3/4. D'entente avec le collège, le solde disponible par rapport au budget, non utilisé par certains municipaux, a été équitablement réparti entre les 5 Municipaux. A noter que les heures effectives ont souvent été en dessous de la réalité, voire pas comptabilisées, ce qui rend irréalisable toute statistique par thème. La réalité est que certains municipaux ne sont pas rémunérés pour la totalité de leurs vacations.

Souhait de la CG pour que les EPT supplémentaires fassent l'objet d'un préavis.

La CG, se basant sur le fait que la population n'a pas augmenté en 2019, renouvelle sous la forme d'un nouveau vœu sa demande faite à mainte reprise. Ce vœu demande que la Municipalité informe dorénavant le Conseil Communal à chaque augmentation d'EPT.

Réponse du Syndic: La Municipalité prend note du souhait de la CG. La Municipalité reste d'avis que les variations d'EPT peuvent faire partie du préavis du budget en y intégrant de manière détaillée le bien-fondé de celles-ci. Elle précise que souvent, les engagements souhaités ne sont pas liés à l'augmentation de la population (4103 habitants au 31.12.2019 (+29 par rapport à 2018) mais à l'augmentation du volume de travail et à la complexité des dossiers.

Les différences par rapport à 2018 sont les suivantes : Urbanisme : + 0,35 EPT, Enfance & Affaires sociales : + 0,7 EPT. Contrôle des habitants + 0,1 EPT. L'augmentation totale est de 1,6 EPT. L'effectif complet est de 24,3 EPT.

Suivi du vœu CG n°3-2017 « Sécurité ». La CG souhaite la mise en place progressive du concept «Sécurité».

Réponse du Syndic: La mise en place était annoncée pour septembre 2019. Finalement la validation de ce concept "Sécurité au travail" par la Municipalité est retardé à mars 2020. Il s'accompagne de la nomination de deux préposés à la sécurité. La présentation du concept au personnel est fixée à septembre 2020. La commune a adhéré à l'association pour la protection au travail et protection de la santé. En complément, la SUVA procède à des inspections régulières et le cas échéant recommande des mesures à prendre aussitôt appliquées.

Avis de la CG : La demande existe depuis 4 ans. Le document final intitulé « Concept de Sécurité au travail et Protection de la santé » a été remis à la CG et étudié. Il répond à l'attente avec un retard de 6 mois.

Suivi du vœu CG n°2-2018 "Révision de la répartition TVA".

La CG a émis alors le vœu pour que la Municipalité étudie le bien-fondé de la répartition TVA en 2019. Elle a demandé à nouveau, la liste des prestataires externes (cinquante plus importants).

Réponse du Syndic : Cette question a fait l'objet d'une étude de la part de la Municipalité. Il s'avère que le mode actuel de répartition ne peut pas être légalement modifié. La liste des prestataires a été remise à la CG. **La CG reste en attente de la réponse du Syndic sur l'article de loi qui impose à la comptabilité communale ces différents numéros de TVA.**

Cahiers des charges des responsables de service

La CG a demandé à prendre connaissance des cahiers des charges en vigueur indiqués ci-dessous

Le Syndic les a présentés à la CG en rappelant la clause de confidentialité.

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| • Boursière communale | Madame Brigitte Goetschmann |
| • Ressources humaines | Madame Donatella Orzan |
| • Cheffe du service Urbanisme | Madame Isabelle Girault |
| • Responsable Environnement | Madame Virginia Tschopp |
| • Secrétaire municipale | Madame Laure Pingoud |
| • Secrétaire municipale adjointe | Madame Donatella Orzan |
| • Responsable Espaces verts et routes | Monsieur Olivier Dupuis |
| • Chef du service Technique | Monsieur Eric Zahnd |
| • Déléguée enfance, jeunesse, social | Madame Laura Zeller |

Il a expliqué le processus d'évaluation annuelle par le supérieur hiérarchique. La collaboratrice ou le collaborateur établit son appréciation sur la couverture des objectifs fixés en début d'année. Le Syndic nous fait part des bonnes relations entretenues avec ses collaboratrices et collaborateurs et du bon degré de confiance et satisfaction dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

Suite à l'examen des CDC, la CG n'a pas de remarques particulières. Ils sont à jour. La procédure décrivant l'entretien d'évaluation, les documents utilisés pour les évaluations sont tous présentés à la CG qui n'a pas de remarques particulières. Ils sont complets et cohérents. La collégialité et la collaboration active sont des qualités essentielles que la CG recommande pour notre administration communale.

Liste des formations suivies par les collaborateurs en 2019

La liste complète des 17 formations suivies est présentée à la CG par le Syndic.

La CG relève la répartition équilibrée diversifiée et cohérente des formations suivies. Il y a une bonne adéquation avec les responsabilités et fonctions des collaborateurs. Les formations sont adaptées et justifiées. Nous n'avons pas reçu confirmation que toutes ces formations ont été suivies avec succès.

Présentation des directives, processus (règlement) et documents utilisés pour établir les notes de frais

Le Syndic remet tous les documents en vigueur.

La CG confirme qu'ils sont adaptés et suffisamment détaillés pour permettre leur vérification.

Présentation à la CG des postes pour lesquels le budget a été dépassé

Réponse du Syndic : Les dépassements de budget, supérieurs à CH 5'000 sont en principe annoncés au Conseil communal et font systématiquement l'objet d'un commentaire dans le préavis des comptes.

La CG acquiesce et confirme que c'est le cas.

Présentation à la CG des économies substantielles réalisées en 2019 par chaque Municipal et de leur plan d'économie pour 2020

Réponse du Syndic : Les économies potentielles sont discutées chaque année, avec chaque municipal, la bourse et le Syndic lors de l'élaboration du budget. Chaque augmentation par rapport au budget de l'année écoulée est dûment justifiée. Le tableau des investissements est constamment remis à jour et priorisé en cours d'année.

La CG restera attentive au côté de la Cofin sur la surveillance des investissements réalisés et leur conséquence sur la charge financière de la Commune, sa capacité de développement et ses choix d'investissements nouveaux.

Couverture par ECA des frais de réhabilitation suite à l'inondation des sous-sols du bâtiment des Abériaux.

La CG demande dans quelle mesure l'ECA a supporté ces frais

Réponse du Syndic : / Dépense : CHF 36'108 / Reçu CHF 31'430 (A charge CHF 4'678)

Préavis bouclés en 2019 qui ont commencé à recevoir un amortissement en 2019

Réponse du Syndic :

1. **24/18** Sanisettes Vieux-pressoir Crédit accordé : 118'000 CHF Crédit utilisé : 118'969 CHF
2. **84/15** Vidéosurveillance port Crédit accordé : 46'000 CHF Crédit utilisé : 38'233 CHF

La CG relève que cette liste transmise par le Syndic n'est pas cohérente avec le descriptif du préavis 51/20 page 28 point 2.2 « Etat des préavis bouclés ». D'autre part elle n'a reçu aucun décompte final. La CG demande que cette présentation devienne chaque année, automatique, complète et que les décomptes de bouclage liés soient systématiquement ajoutés.

Tableau des sociétés et organes auxquels participe la Commune

Selon la demande de la CG, la Municipalité accepte de faire à nouveau figurer ce tableau dans le rapport de gestion 2018. La CG demande une explication sur la représentation du Syndic à la SA « Chauffage à distance de Begnins STA ». *Réponse du Syndic :* La Commune est actionnaire de la SEIC. FB est administrateur de la SEIC et représente la SEIC à la RECAD

La CG retrouve ce tableau dans le rapport de gestion (préavis 51/20). Elle remercie et recommande son maintien pour les prochaines années.

Archivage et gestion des documents publics. Evolution de la politique de classement des documents papier et électroniques (archives courantes). Révision du plan de classement. Guide de gestion et formation des collaborateurs à son utilisation. Mise en place annoncée pour 2019.

Réponse du Syndic : L'entreprise mandatée a élaboré un guide pratique pour la gestion et la conservation des documents papier et électroniques. Ce document précise le mode de conservation pour chaque type de document et à ceci à chaque étape de son cycle de vie (période d'activité, archives intermédiaires, archives définitives), selon les normes en vigueur. En 2019, les efforts de tri se sont concentrés sur les "papiers corbeille", dont l'élimination suit immédiatement la rédaction ou la réception. Un nouveau plan de classement a été élaboré, qui doit permettre à la commune de disposer d'une structure de classement qui corresponde à l'évolution des tâches. Sa mise en place sera accompagnée d'une formation du personnel, basée sur le guide pratique précité, afin d'unifier les pratiques et rappeler les règles de tri et conservation. Ce processus a été freiné en 2019 par une série de questions techniques et légales concernant l'implémentation du nouveau plan de classement et des nouvelles pratiques de gestion documentaire dans le programme de GED de la commune. Des développements sur cet outil sont testés au sein de l'Etat de

Neuchâtel et des communes neuchâteloises, dont nous souhaitons connaître les résultats avant d'aller de l'avant.

La CG encourage l'avancement du processus qui est générateur d'économies importantes (temps et coût).

Contribution financière de Prangins à la Région de Nyon

Réponse du Syndic : Le montant versé est de CHF 87'227 selon le préavis Disren le plafond est fixé à 1 pt d'impôt.

La CG aurait à nouveau souhaité plus de détails dans ce compte-rendu de la Municipalité sur sa participation financière solidaire à Région de Nyon.

Remboursement du fonds de régulation à Très-le-Châtel

Réponse du Syndic : La gestion du fonds est assurée par la Régie Burnier. Il va les consulter sur cette possibilité de remboursement.

La CG n'a pas reçu de réponse à ce jour. Le remboursement assurerait plus d'autonomie pour l'adaptation des loyers.

Rétrospective des coûts liés au vandalisme. Justification pour développer la vidéosurveillance

Réponse du Syndic : Coûts par année, toutes zones confondues: **2014** CHF 9'296 **2015** CHF 21'771 (13 cas dont 8 au collège de la Combe) **2016** CHF 2'609 (9 cas dont 6 à la Combe et 3 aux Morettes) **2017** CHF 14'357 (9 cas dont 4 aux Morettes et 2 à la Combe) **2018** CHF 28'728 (7 cas dont 4 à la Combe et 2 aux Fossés) **2019** CHF 9'757 (9 cas répartis). Sur les 47 incivilités répertoriées en 2019 par la Commune ayant occasionné des coûts, 23 sont des tags, et représentent 65 % des coûts. Le rapport sur les incivilités a été présenté au CC en décembre 2019.

Coût évalué des caméras: La pose de 6 caméras aux Morettes (minimum pour éviter toute zone « morte » et surveiller les différents points d'accès aux bâtiments du site n'incluant pas le terrain multisport) serait de CHF 42'000.-, incluant l'installation, le serveur, la mise en place du réseau de fibre optique avec liaison avec le port et création d'un réseau de 2 sites, la maintenance du logiciel, les panneaux de signalisation. Une offre semblable pour l'installation de 8 caméras sur le site du collège de la Combe uniquement coûterait CHF 45'000 CHF. Une offre combinée sur le site des Morettes et de la Combe pour les deux sites, seraient d'environ CHF 78'000.-

La CG encourage la Municipalité à poursuivre la réflexion sur l'installation des caméras.

Prélèvement des taxes parahôtellerie (Airb&b et autres hébergements)

Réponse du Syndic : Pas de statistiques ni d'imposition Airbnb. Les cas sont vraisemblablement rares dans la commune. Un projet de perception de la taxe par l'UCV est en cours.

Entretien avec Madame Alice Durnat-Levi, Municipale.

Collaborateurs, collaboratrices

Réponse de la Municipale : Mme Durnat décrit les activités et la collaboration avec sa Responsable administrative, Madame M.-C. Liang en poste jusqu'à janvier 2020. Elle fait de même pour sa Déléguée enfance, jeunesse et cohésion sociale, Madame L. Zeller. Elle confirme l'accord 2019 pour une formation qui se donnera en 2020 (CAS gestion d'équipe et conduite de projets. 2 journées de cours par mois sur 1 an et demi). Un coordinateur pédagogique M. J. Donnat a repris depuis début août la coordination opérationnelle et pédagogique de l'accueil parascolaire sur site, en tant que référant métier.

Répartition des élèves dans les Ecoles de Prangins et Nyon.

Réponse de la Municipale :

- 2019-2020

OUT Prangins: 3 Pranginois à Nyon, 2 à Gland, 2 dans d'autres communes, 5 à Lausanne (dérogations) + 12 enclassements. *IN Prangins:* 7 enfants d'autres communes enclassés à Prangins dont trois nyonnais.

- 2018-2019

IN Prangins: 6 dont 3 de Nyon. *OUT Prangins*: 3 dérogations, 11 enfants pranginois enclassés à Nyon
Ces chiffres doivent encore être confirmés.

Subventions communales en faveur de la petite enfance

Réponse de la Municipale :

1-Au fond cantonal pour l'accueil de jour des enfants CHF 20'200.-

2-Au RAT pour les frais administratifs CHF 54'704.-

3- Directement aux parents et facturé à la commune CHF 651 405.- soit : CHF 42'433.05 (Interréseau)

- + 249'928.25 (Accueillantes en milieu familial): 98 enfants (115 en 2018)
- + 250'016.55 (Fourmilière): 131 enfants (84 en 2018)
- + 109'026.80 (crèches): 23 (26 en 2018)

Soutien communal pour les devoirs surveillés

Réponse de la Municipale : Depuis la rentrée scolaire 2018, la commune engage son propre personnel, rémunéré au tarif auxiliaire. Elle demande une contribution annuelle aux parents entre CHF 170.- (une fois par semaine) et 520.- (4 fois par semaine), pour 1h30 de prise en charge et un goûter. Le coût se porte à 23'590 CHF:

- Salaire 10% du coordinateur depuis le mois d'août
- Salaire des auxiliaires, charges
- Goûters

Non inclus le pourcentage du salaire des membres du service (Déléguée, Administratrice, Municipale), qui assurent la gestion du projet et la supervision globale. Les recettes se portent à 14'680 CHF. Le coût pour la commune représente donc 62 % et 38% pour les parents.

Le budget 2019 prévoyait CHF 28'400 pour les salaires et charges et CHF 3'000 pour le goûter soit un total CHF 31'400.- pour 120 inscriptions. Nous sommes donc en dessous du budget de CHF 8'000.

En revanche les produits sont supérieurs de 4'000 CHF par rapport aux 10'000 CHF budgétés (augmentation du tarif en septembre). Le nombre d'inscriptions à septembre 2018 était de 102 (46 enfants) et 122 en septembre 2019 (72 enfants).

Soutien communal pour les sports scolaires facultatifs

Réponse de la Municipale : Une subvention cantonale + une rémunération complémentaire donnée par la Ville de Nyon couvrent les frais des moniteurs. A titre de contribution, la Commune de Prangins a accordé un soutien exceptionnel de CHF 3'791.91 (*Budget: 3'900.00*) qui a permis au SSF de revoir son site internet pour faciliter la gestion des inscriptions tant pour les inscrits que pour le gestionnaire. A titre exceptionnel également, la Commune a octroyé un soutien supplémentaire comme "aide au démarrage" pour un nouveau cours de Comédie musicale donné par une Pranginoise qui a connu beaucoup de succès: A la rentrée 2019, ce cours, bien lancé et qui avait fait ses preuves, a été totalement assumé par la subvention régulière.

Salle de réunion pour préparation d'examens

Réponse de la Municipale : Depuis le 26 mars 2018, une salle d'une capacité d'accueil d'une vingtaine d'étudiants leur est mise à disposition, tous les jours, du lundi au dimanche de 8h à 24h y compris vacances scolaires et jours fériés. Cette salle de révision est occupée pleinement pendant les périodes de préparation d'examen. En temps normal, elle est occupée régulièrement par environ 5 personnes.

S'il devait y avoir plus d'étudiants que de places assises, un fonctionnement d'inscription par « agenda en ligne » pourrait être mis en place. L'accès à cet espace d'étude se fait sur demande en contactant les deux responsables de la salle. Ces derniers ont aussi mis en place une charte d'utilisation que les usagers des lieux sont priés de signer dès leur première venue et dont ils assurent le respect. Des rencontres régulières d'abord avec la Municipale, puis avec la Déléguée à son arrivée en mars 2019 se tiennent.

Pas de budget prévu pour cette prestation, les responsables étant volontaires. Les coûts (du bâtiment) sont donc indirects.

La CG a demandé si ces salles pourraient renforcer l'offre pour les réunions des Commissions du CC. La Municipale répond que l'offre actuelle pour ces demandes est suffisante

Salle de réunion pour la Jeunesse

Réponse de la Municipale : Depuis l'été 2018, une quinzaine de jeunes se rassemble régulièrement, dans la salle au rez inférieur du collège de la Combe. Constituée en association, l'AJP compte 16 membres. En moyenne, ils sont une douzaine de jeunes à se réunir les week-ends et 5 à fréquenter la salle les soirs de la semaine. La Commune les encourage à proposer leurs propres événements organisés par et pour les jeunes du village.

Il y a eu quelques difficultés de gestion et des plaintes de voisinages: il a fallu fermer temporairement le local afin d'établir de nouvelles règles. La Commune est néanmoins très satisfaite de ce projet car les jeunes se mobilisent afin de trouver des solutions, dépasser les difficultés et se confronter à la "gestion d'un projet" avec l'encadrement d'un groupe. Une travailleuse sociale de proximité (TSP) assure un suivi régulier, en lien avec la Déléguée à la jeunesse en premier lieu, et les municipaux des Affaires sociales et Bâtiments.

Le Vice-président de l'AJP était présent à la soirée des « Nouveaux citoyens » afin de présenter les buts de l'association et inviter les jeunes gens nouvellement majeurs à venir visiter le local, afin de permettre un renouvellement des utilisateurs. Depuis, une dizaine de nouveaux jeunes sont venus visiter la salle.

Ce projet ne représente aucun coût financier car l'association s'autofinance, si ce n'est la subvention attribuée à toute société locale. Les membres actifs paient une cotisation annuelle de CHF 80.-.

Aînés

Réponse de la Municipale : Patients qui habitent la Commune de Prangins et sont suivis par le CMS pour des prestations d'aide et de soins à domicile :

- *Nombre de patients suivis : 135*
- *Nombre d'heures de prestations : 9'835*
- *Nombre de prestations fournies : 20'227*
- *Age moyen des patients : 74 ans*
- *Nombre d'heures le plus élevé pour 1 patient : 801*
- *Nombre de prestations le plus élevé pour 1 patient : 1'433*

Logements subventionnés Coopérative des Plantaz

Réponse de la Municipale : CHF 35'000 est le montant maximum inscrit dans le préavis, pour 70 ans. Ce montant représente une réserve en cas de mauvaise surprise. Si nous avons moins, cela va dans le fonds de régulation. Le montant facturé deux années de suite était de CHF 31'896. Quoiqu'il arrive, il n'y aura pas de changement de loyers pour les locataires. Le canton subventionne à hauteur de 10% et la commune de 10% également. La Municipalité a mis en place une directive pour cadrer selon des critères fixes l'attribution des logements pour la coopérative des Plantaz, applicable aussi aux appartements de Bénex. Cette directive fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil communal.

Entretien avec Madame Dominique-Ella Christin, Municipale.

Système informatique pour le suivi de l'aménagement du territoire (Aboutissement annoncé 2019-2020)

La CG demande quel est l'état d'avancement du projet.

Réponse de la Municipale : Comme présenté dans le rapport de gestion 2019 sous la rubrique du service de l'Urbanisme : 1/ Aménagement du territoire : mobilité, urbanisation et paysage, le service de l'Urbanisme a analysé l'opportunité d'adhérer au projet de géoportail intercommunal proposé par la commune de Nyon et fin 2019 la Municipalité a pris la décision d'adhérer. Le Conseil communal a suivi la décision dans le cadre du budget 2020.

Réévaluation du choix du mandataire STI

La CG reprend le point pour lequel elle a demandé une étude

Réponse de la Municipale : L'Association de Communes pour un Service Technique Intercommunal (STI) a un mandataire exclusif, le Service Technique Genoud (STG Sarl) qui apporte son assistance à la commune pour l'ensemble des contrôles permettant de garantir la conformité des constructions privées à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, à l'exclusion des contrôles liés au raccordement aux canalisations d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) qui sont effectués depuis plus de 15 ans par le Service Technique Communal pranginois (STC). Le service de l'Urbanisme, constatant des manquements dans le traitement STG Sarl de certains dossiers, s'est interrogé sur l'éventualité de poursuivre son adhésion au sein de l'association STI. La Municipalité a finalement décidé en juin 2019 de conserver la convention qui lie la Commune de Prangins à cette Association tout en souhaitant une amélioration de la qualité des services rendus par STG Sarl pour les années à venir. Ainsi, des échanges entre le service de l'Urbanisme et une délégation de STG ont eu lieu dès septembre 2019 afin de dégager des pistes d'amélioration qui ont été synthétisées dans un document approuvé par la Municipalité puis transmis à STG et au STI début 2020.

Réflexion : L'engagement d'un collaborateur au service de l'urbanisme dans les années 2010 avait été justifié dans le but de reprendre plus tard en interne la police des constructions. L'engagement d'autres personnes a suivi. Mais le STI est toujours là. Ne serait-il pas plus efficace et économique de regrouper au sein de notre administration tout le processus de décisions et de contrôles ?

Présentation du Service de l'Urbanisme et de son organisation interne.

La CG demande quels ont été les sujets traités par l'urbaniste en 2019 (temps consacré aux études diverses)

Réponse de la Municipale : Service de l'Urbanisme : séance hebdomadaire avec la Cheffe du service (I. Girault) et les autres membres du service (B. Pinon et D. Rosset) tous les lundis matin pour suivi des dossiers en cours et décisions à porter en Municipalité.

Service de l'Environnement : séance hebdomadaire avec la responsable du service (V. Tschopp) en présence de M. Marmels pour les dossiers en lien avec le port et la STEP pour suivi des dossiers en cours et décisions à porter en Municipalité. Comme présenté dans le rapport de gestion 2019 sous la rubrique "*Répartition des dicastères - Urbanisme*" en page 12 et dans la structure de présentation du service de l'Urbanisme en page 57) le service de l'Urbanisme a des dossiers qui touchent trois missions principales : 1/ Aménagement du territoire : mobilité, urbanisation et paysage, 2/ Planification et projets d'espaces publics, 3/ Police des constructions. Les dossiers touchant ces trois secteurs sont nombreux et sont détaillés dans le rapport de Gestion 2019. L'avancement des différents plans de quartiers est détaillé dans le rapport de gestion.

Entretien avec Monsieur Denys Chevalier, Municipal

Rétrospective du coût final des travaux effectués au carrefour Etraz-Gland

La CG demande ce bilan afin de vérifier la conformité avec le préavis 21/12 et 33/13

Réponse du Municipal : Lors de l'établissement du budget 2019, la Municipalité avait inscrit au compte 430.3143 Entretien des routes un montant supplémentaire de CHF 35'000 pour effectuer le renforcement de la banquette côté ouest de la route de l'Aérodrome. Le côté est avait déjà été effectué l'année précédente. Par la suite et étant donné que des travaux devaient également être effectués au giratoire de la route de l'Aérodrome, il a été décidé d'effectuer conjointement ces travaux avec ceux du giratoire de la route de l'Etraz/route de l'Aérodrome, juste après l'ORPC. Cette manière de procéder permettait de limiter

les coûts de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux de génie civil par le fait qu'il s'agissait d'un même chantier. Idem pour la société qui s'occupe de marquage.

Détail de coûts de cette opération :

Génie civil

Renforcement banquette/aménagement carrefour route Aéroport CHF 42'000 (entreprise Perrin)

Aménagement carrefour route Etraz/route de Gland CHF 36'000(entreprise Perrin)

Ces deux factures ont été passées dans le compte 430.3143 Entretien des routes qui ne présente pas de dépassement de budget dans les comptes 2018 – non utilisé CHF 13'671.05.

Travaux de marquage

Route de l'Aéroport CHF 5'337.30 (entreprise Signal)

Route de Gland/Route Aéroport CHF 3'331.60 (entreprise Signal)

Route Etraz/Route Gland CHF 2'892.75 (entreprise Signal)

Ces factures ont été passées dans le compte 430.3143 Signalisation routière qui a présenté un petit dépassement de CHF 1'149.30 dans les comptes 2018.

Honoraires bureau d'ingénieur

Giratoire route de l'Aéroport CHF 9'400

Giratoire route Etraz/route Gland CHF 7'960

Ces deux factures ont été passées dans le compte 430.3185 Honoraires et frais d'expertises. Un dépassement de CHF 13'607.85 a été constaté dans les comptes 2018. La justification indiquée était : les honoraires du bureau Chevalier à Morges ont été mal estimés.

Ces explications détaillées ont été fournies par DC lors du CC du 18 septembre 2019.

La CG est perplexe sur cette répartition financière compliquée et difficilement compréhensible

Suivi du vœu CG 2017 n°5 Travaux d'entretien des canalisations effectués en 2019

Toujours en cours. Pas de préavis. Travaux d'assainissement canalisation EU (TAC): La dépense totale est de CHF 1'344'847 sur un crédit accordé de CHF 2'213'000. Un nouveau préavis pour ces collecteurs devra être établi prochainement.

Suivi du vœu CG 2017 n°6 Travaux d'entretien des routes effectués en 2019

Réponse du Municipal : L'entreprise Scrasa (chiffrage des travaux) en partenariat avec le bureau Schenk (acquisition des données via une caméra mobile) a en effet procédé à une expertise des chaussées communales en 2019. Le rapport et plans datés du 11 avril 2019 - *Le classeur complet est à disposition de la CG au STC en consultation.*

A l'examen de ce rapport d'expertise d'avril 2019, la CG constate que la mise à niveau complète porte sur un montant de CHF 1'136'086. Le compte 430.3142 « Entretien du réseau routier 2019 » indiquent un total de CHF 102'661. Le budget prévu était de CHF 196'500. La CG déplore la faible réactivité de l'Exécutif suite à cette expertise d'avril. Elle rappelle à nouveau son attente pour une intensification des travaux d'entretien. En exemple : plusieurs routes présentent des accotements qui demandent à être relevés, rechargés ce qui apparaît dans l'expertise ; des accotements érodés représentent un risque d'accident lors de croisement.

Suivi du vœu CG 2017 n°7 Application du Règlement sur le tarif d'anticipation sur le domaine public.

Réponse du Municipal : Le préavis pour la révision du règlement a été annoncé pour le 1er semestre 2020
2019-3 demandes de permis de fouille: crédité au compte no 410.4313

- No 1910-0701 pour la pose d'une conduite d'eau en travers de la route de Bénex CHF 100.-
- No 1906-0601 pour une conduite ESP en travers du chemin de Trembley CHF 94.-
- No 1903-2801 pour une conduite électrique en travers du chemin de Trembley CHF 73.60
- 10.10.2019 - Dexterm protection pour les hirondelles - Barillette CHF 40.-

2019-2 réservations du DP pour des déménagements: crédité au compte no 430.4363

- 31.10.2019 - Rue des Alpes CHF 95.50 -

2019-4 installations de signalisation (demandes spéciales) - crédité au compte no 430.4363

- Privé CHF 183.10
- Privé CHF 323.30
- Privé CHF 1525.50

- Privé CHF 144.70

L'examen du Grand Livre par la CG indique une seule facture portant le libellé « occupation du domaine public » de CHF 40.-

facturé occupation domaine public	410.4313	40.00
-----------------------------------	----------	-------

En 2019 il a été fait un usage intensif de dépôts et installations de chantier sur des parcelles communales. Notamment pour la pose de conduite de gaz par les SI de Nyon. La CG relève que la réponse donnée ne répond pas à la question posée. L'application stricte du règlement municipal de 1989 est-elle enfin appliquée ? La question reste ouverte. L'avis de la CG est que la Municipalité n'applique toujours pas strictement le règlement validé par le Conseil communal. Une révision urgente de ce règlement est nécessaire.

Entretien de l'éclairage public

Réponse du Municipal : La SEIC n'effectue pas des entretiens au jour le jour. Voici leur mode d'intervention.

- 1x/mois intervention pour les maintenances de correction selon les déclarations effectuées par les STC via l'application "Saga" (logiciel SIG online géré par la SEIC pour la gestion de l'éclairage publique)
- 2x/année la SEIC procède à un contrôle général de tous les luminaires communaux (c'est pour cela que les luminaires restent allumés en plein jour, avis effectués sur le site internet communal à l'attention des pranginois).

La technologie LED s'est imposée à tout niveau en ce qui concerne les éclairages. Lors de remplacement de l'éclairage public, cette technologie est systématiquement mise en place avec abaissement nocturne (50% entre 22H00 et 6H00). Pour le choix des remplacements, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte:

Certains mâts sont construits de telle manière que le remplacement uniquement de la tête n'est pas possible. Le principe de construction de l'éclairage public des années 60 - 70 - 80 a considérablement évolué. Un espacement différent entre mat et aujourd'hui possible afin de réduire le nombre de point lumineux. Sur certains secteurs, les câbles existants sont montés en 2 fils (2x6) et ceux-ci ne sont plus admis. Il est obligatoire de retirer de nouveaux câbles. Toutefois, dans la majorité des cas, le fourreau des tubes est usé, dégradés, rempli de terre, soumis à des infiltrations, etc. ce qui rend impossible de tirage de nouveaux câbles dans les conduites existantes. De nouvelles fouilles sont alors nécessaires.

Les normes imposent d'éclairer les passages piétons mais pas nécessairement les chaussées. Il est aujourd'hui possible d'équiper les chaussées de 2 réseaux en parallèle permettant de séparer les points lumineux situés à proximité des passages piétons des autres points. Ceci dans l'optique de pouvoir couper complètement l'un des deux réseaux. Toutefois, ceci nécessite de faire de nouvelle fouille.

L'éclairage public est dorénavant prévu d'être modifié en relation avec d'autres travaux routier (ESP, GAZ, routes, assainissement, etc.) ceci dans le but de réduire les coûts financiers liés aux travaux de fouille.

La SEIC a effectué en 2018, un plan général d'intention de remplacements mais sans chiffrer les coûts, ceci pour les raisons énumérées précédemment.

Après plusieurs années d'insistance, La CG reçoit finalement des explications sur ce qui peut être fait. Le budget 2019 prévoyait 169'000 CHF, les travaux effectués se montent à 105'100 CHF. La situation est alarmante, un accident est survenu, des candélabres peuvent se rompre à la base. Cette situation doit maintenant passer en haute priorité.

Couverture des coûts par la taxe annuelle forfaitaire par habitant.

Réponse du Municipal : Le nombre d'habitants n'intervient pas dans les calculs.

Couverture Ordures ménagères et déchetterie : 95.8%

Couverture Ordures ménagères et déchetterie et matériaux inertes + frais de personnel: 78.84%

La CG rappelle que la couverture par la taxe devrait être de 100 % (-4,2%)

Exploitation gravière et matériaux d'excavation. Autorisation et convention gravière « En Messerin »

La CG demande des explications sur cette exploitation.

Réponse du Municipal : La gravière "plan d'extraction En Messerin" et la décharge contrôlée "Pont-Farbel" sont situées sur des terrains privés sur territoire pranginois. La gestion est assurée par la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Toutefois, un rapport annuel peut être demandé par la Commune à l'exploitant "Ronchi" ou à la DGE. Le service de l'Environnement de Prangins a demandé à la DGE de recevoir régulièrement les rapports annuels d'exploitation. Il en ressort que l'impact de ces gravières et décharges sur les canalisations EC/EU sur ces terrains ou sur les routes communales sont :

Plan d'extraction En Messerin: Aucune canalisation d'eaux claires ou d'eaux usées n'est présente à cet endroit.

Décharge contrôlée Pont-Farbel: Une importante canalisation d'eaux claires (PVC500) provenant de Duillier traverse la parcelle concernée. Cette canalisation ne présentait pas de garantie structurelle suffisante pour assurer la charge du remblai à cet endroit. Elle a été remplacée par une canalisation en béton.

La CG recommande une attention particulière sur le rapport final qui sera dressé à la fin des travaux

Bilan de consommation des sacs pour déjection canine.

Suite à la rencontre avec le Technicien communal, des informations suivantes ont été données
Nous privilégions un sachet plus épais pour le confort des utilisateurs et pour des questions d'hygiène
Nous avons un prix dégressif selon la quantité de l'ordre de 5-10% sur le prix unitaire de la part de notre fournisseur. 150'000 pièces (pour env. 50 distributeurs répartis sur toute la commune) sont consommées par année. 150'000 sacs par an représentent (260 chiens x 365 jours) = 1,6 sac/chien/jour. Cela semble raisonnable. La charge de travail n'est pas trop élevée pour l'approvisionnement des sachets, car cette opération est un complément lors de la vidange de corbeilles urbaines. En revanche, le ramassage et le nettoyage des crottes ou sachets non ramassés sont une charge complémentaire. Il arrive trop souvent que des collaborateurs soient souillés par des déjections lors de tonte de gazon ou travaux de désherbage dans les massifs. Une campagne d'affichage a été mise en place en 2020 pour sensibiliser les usagers concernés à ramasser les déjections de leurs animaux. Les sacs récupérés sont mis dans les déchets urbains. Ils sont éliminés par incinération. Le nombre de chiens enregistrés dans la Commune est d'environ 260. Pour le montant, on parle de 1,29 centime/sac soit env. 2'000.-/an H

Entretien avec Monsieur Igor Diakoff, Municipal.

Contrat Auberge communale

La CG demande des précisions sur la taille de la terrasse en lien les décisions prises par le CC dans les préavis 45/13 et 27/12

Réponse du Municipal: Une autorisation accordée par décision municipale et transmise à MM Brocard de servir des repas sur la terrasse leur a été transmise par courrier le 16 septembre 2016. La licence ne précise pas d'incompatibilité dans ce cas. Notre autorisation est assortie du commentaire suivant: "Si la municipalité le souhaite ou si elle reçoit des plaintes de voisins mécontents, Elle se réserve le droit de retirer cette autorisation immédiatement".

Suivi du vœu CG n° 8-2017 « Locations et baux »

La CG demande la présentation de l'aide à la fixation des loyers selon le type d'objet, demandée par la CG en 2018

Réponse du Municipal : Il est impossible d'établir un algorithme pour l'établissement des loyers. Il y aurait autant de paramètres que d'objets loués. Toutefois voici une tentative de catégorisation :

Classe 1: Les prix des appartements ont été établis avec la régie Burnier en ligne avec les recommandations cantonales (*nous avons reçus des subventions qui impliquent des règles impératives sur ce point*). Nous avons, d'ailleurs, déjà remis à la CG le courrier de la régie Burnier qui explicite ce point en 2018.

Classe 2: Buvette de Promenthoux. Elle est sous la responsabilité de la SDP. Le loyer payé par le gérant a été négocié par la SDP qui rétrocède une (petite) partie à la commune. Ce système prendra fin le 31 décembre 2020. Buvette des Abériaux: le loyer de la buvette des Abériaux a été contesté par son gérant et le loyer a été négocié devant le juge.

Classe 3: Le principe d'un bail à loyer est que si le propriétaire détient des équipements qui participent à l'activité de la chose louée, il est considéré comme participant à l'activité exercée. Ainsi, il ne peut pas être tenu compte des équipements qui sont concrètement mis à disposition du gérant.

La CG entend la difficulté rencontrée pour établir cette catégorisation. La CG maintient sa demande pour que soit mis en place un document reflétant la situation actuelle des différents baux avec leur descriptif pour chaque objet (situation, volumes, fréquentation, etc.).

Suivi vœu CG n°9 "Architecture et bâtiments" Réparation et entretien

La CG demande la présentation des cahiers des charges des entreprises de nettoyage ainsi que les méthodes de contrôles des travaux par les concierges

Le Municipal remet à la CG

- les CDC en application pour les nettoyages des Bâtiments communaux
- Les tarifs convenus avec les prestataires par bâtiment pour les nettoyages des vitres et locaux
- Le rapport de nettoyage dressé par le concierge responsable pour 2019
- La répartition des travaux de conciergerie par collaborateur
- Le degré de satisfaction par objet pour l'entretien (facile, difficile, problématique)
- La liste complète et les coûts par bâtiment des interventions non prévues effectuées en 2019

La CG constate que les CDC sont bien adaptés pour chaque bâtiment. Il convient parfaitement pour édicter et suivre les travaux d'entretien. En ce qui concerne les vitres les m² pour chaque bâtiment sont définis. Une check-list quittancée au fur et à mesure des travaux effectués par les entreprises pourrait compléter utilement le processus et faciliter le contrôle par les concierges.

Les documents très complets remis démontrent une bonne maîtrise et une bonne traçabilité.

Suivi du vœu CG 2017 n°10. Maison Fischer

La CG demande la présentation des initiatives et études 2019 ayant pour objectif de relocaliser les bureaux de la maison Fischer à la Maison de Commune

Réponse du Municipal : La Commune a mandaté un architecte, M. P.-A. Couvreu, Nyon, afin qu'il étudie la faisabilité du retour de la maison Fischer à sa vocation première. Nous informerons la CG des conclusions de son travail.

La CG remercie pour cette initiative qu'elle a encouragée.

Suivi du vœu CG n°4-2018 Taux d'occupation des salles mise à disposition par la Commune

La CG demande quel est le taux d'occupation par salles (Maison de Commune, Centre des Morettes, Vieux Pressoir etc.)Quelle est leur rentabilité. Les locations couvrent-elles les frais d'entretien

Réponse du Municipal : Le travail de statistique demandé est très compliqué en regard du logiciel utilisé pour les locations de salles. Toutefois, nous considérons que les salles devant être utilisées au mieux, nous sommes en train d'étudier la possibilité de les louer durant les vacances, ce que nous avons toujours refusé jusqu'ici.

La CG maintient sa recommandation pour que les prix de location couvrent les frais d'entretien. Sa demande nécessite un complément d'étude.

Bâtiment UAPE Morettes. Régulation de la température

La CG demande quel est l'état d'avancement des mesures correctives et le résultat de la recherche des responsabilités pour les défauts.

Réponse du Municipal : Nous n'avons pas mandaté d'audit du bâtiment. Les arguments apportés par l'architecte et son équipe, réfutent tout vice de de construction suffisamment pertinent pour donner lieu à une procédure juridique, qui ne manquerait pas d'arriver et qui serait coûteuse. La chance d'aboutir en notre faveur s'avère passablement faible. La course des stores a été modifiée afin que ceux-ci s'arrêtent plus rapidement pour éviter la création d'une "poche" de chaleur entre le store et la fenêtre. On ne peut pas parler de défauts cachés. Ces choix ont été réalisés durant la construction.

Proposition : La CG reste convaincue de la responsabilité des mandataires et s'interroge sur la décision de renoncer ne serait-ce qu'à une participation pour corriger la situation.

Informatique

La CG souhaite connaître l'état d'avancement de l'archivage informatique, l'évolution du contrat Infolog, le degré de satisfaction des utilisateurs

Réponse du Municipal :

1. Nous disposons d'une GED performante. Toutefois, nous ne pourrions l'exploiter complètement que lorsqu'un plan d'archivage aura été établi par l'ensemble de la municipalité et des chefs de service. Ce travail est en cours.
2. Degré de satisfaction: variable. CdH est insatisfait qu'il n'y ait aucun lien entre la GED et le logiciel Comwave.
3. projet GED en cours, en quel grandeurs souhaitez-vous un calcul de l'économie réalisée? (*heures*hommes?, espace/encombrement? En termes de sécurité?*)
4. Fonctionnement de Comwave : Un carottage localisé entre le 1er étage et le rez-de-chaussée été réalisé en 2019. Celui-ci est situé entre le bureau du Conseil et le Contrôle des habitants. Cette réalisation a permis de réduire la distance du câblage informatique (prise RJ45) dont il est noté que la distance maximale ne doit pas dépasser 90 à 100m. Cette modification a permis de supprimer la presque totalité des blocages et plantages du logiciel, autrefois fréquents, sans toutefois améliorer la rapidité d'exécution. En parallèle, nous avons demandé une série de mesures à notre prestataire informatique en suivant les recommandations de notre auditeur informatique. Notre prestataire a décidé de mettre un terme à son contrat avec nous à fin 2020. Ainsi, aucune des mesures demandées ne sera réalisée par notre prestataire. Toutefois, nous incluons les conclusions et recommandations de notre auditeur dans le cahier des charges dans le cadre de la recherche d'un nouveau prestataire. Le processus est en cours."

La CG regrette l'échec des tentatives d'amélioration. Les conclusions de l'audit informatique devraient accompagner méthodiquement la réflexion pour le choix du nouveau logiciel. La liste des outils informatiques (logiciels d'application, utilitaires, liens internet, etc.) est remise à la CG ainsi que le rapport d'audit d'Aud-IT Sàrl Genève.

Commentaires et questions sur le Rapport de gestion 2019 de la Municipalité

2.10 Tour d'eau, page 34

Elle ne figure pas dans le plan d'investissement. Elle est en passe de se dégrader, l'escalier intérieur métallique se corrode. La lucarne d'accès au toit est délabrée. Quelle est l'intention de la municipalité sur son avenir ?

Réponse de La Municipalité : Il n'y a pas de projet concernant la Tour d'Eau actuellement.

3.1 Café-restaurant des Abériaux, page 35

Litige sur le loyer. Il est mentionné un accord après traitement de l'affaire devant le tribunal des Baux. A combien se montent l'ancien et le nouveau loyer ? Il serait intéressant de comparer le loyer avec les investissements de la commune. Pour mémoire, le loyer initial avait été fixé pas trop haut, pour permettre un démarrage doux. Et tenait compte de l'Abérial, celui-ci ayant été financé par le locataire. Ce bâtiment reviendra-t-il à la commune ? Qui est propriétaire et paie l'assurance incendie ? La commune peut-elle résilier le bail après une échéance à fixer ?

2.4 Extension de terrain à la plage de Promenthoux, page 70

Sur la propriété jouxtant la plage, une partie attenante à la buvette est colloquée en zone utilité publique. Lors des discussions sur le changement d'affectation de la propriété, la Municipalité a-t-elle négocié un rachat de cette parcelle ?

1.1 Transport public Ligne bus 805, page 73

Dans un rapport de gestion, la concession arrivant à échéance, il était mentionné qu'une étude serait menée pour comparer avec un autre fournisseur de prestation. Réflexion : ajustage de la fréquence à l'occupation. Cette ligne présente de grandes amplitudes de fréquentation. Selon les TPN, il n'est pas possible de corriger cet état de fait.

A Lucerne par exemple, la fréquence est ajustée selon l'occupation réelle et varie en cours de journée.

Le point de départ est de découpler la ligne 805 avec d'autres liaisons. Cela permettrait d'adapter la fréquence à l'occupation réelle.

Un bus avec un seul passager est un gaspillage de ressources, financière et écologique. Pour une cité de l'énergie, une réflexion serait une plus-value et enverrait un signal fort.

Réponse de la Municipalité : La discussion a été engagée avec la commune de Nyon afin de voir s'ils étaient d'accord de transformer la ligne 805 à un rythme de 2 par heure aux heures creuses mais Nyon ne le veut à ce stade pas. En conséquence les TPN ne sont pas en mesure de transformer la ligne 805 sur le rythme 2 par heure aux heures creuses comme demandé. / TPN est à ce stade l'opérateur ayant de loin fait les meilleures offres par le passé donc changer de fournisseur semble inutile. Le fait de découpler la ligne 805 semble donc irréaliste.

3.6.3 Pompe eaux usées Pélard, page 87 Cpte 461.3144 Eaux usées, entretien des canalisations.

Le quartier du Pélard a été construit selon le plan de zone de la Commune dans les années 70. En 1995 le plan des canalisations a été validé entre le bénéficiaire et l'utilisateur. Comme d'autres quartiers, il ne se situe pas sur le bassin versant des eaux usées de la commune. Une pompe de relevage s'impose.

L'alimentation et l'entretien de la pompe de relevage incombent aux habitants du quartier. Cela avait été convenu à l'époque avec le promoteur. En prenant en charge son remplacement, la commune crée un pré

Réponse de la Municipalité : Une servitude est existante (ID 012-2004/000436) pour cette pompe du Pélard. Cette dernière indique que la bénéficiaire de ladite servitude est la commune de Prangins. Celle-ci concerne les canalisations d'égouts, les regards de visites, la station de pompage et les ouvrages annexes. Il est précisé que les frais d'entretien incomberont à la bénéficiaire, donc, à la commune.

2.5 Maison Fischer, page 33 Cpte 351. Bâtiments administratifs Maison Fischer.

La maison Fischer a passé de bâtiment mixte à bâtiment administratif il y a environ 1 ou 2 ans.

De mémoire, devant le mauvais état d'un bâtiment classé, le Conseil était très réticent. Le revenu locatif devait couvrir l'investissement. Les combles étant à disposition des sociétés locales. Au final, il est intégré dans les bâtiments administratifs par un jeu d'écritures. La gestion du bâtiment est de la compétence de l'Exécutif. Mais celui-ci peut-il unilatéralement modifier une décision du Législatif ? Il n'est pas satisfaisant de créer une administration non accessible aux personnes à mobilité réduite. D'autant plus que des surfaces sont disponibles dans le bâtiment administratif.

1.2 Ecole primaire, établissement Nyon Jura et Prangins

Nous avons beaucoup de classes vides, et 13 élèves vont à Nyon ? Et si une fois c'était Nyon qui remplissait le quota ETP enseignant dans une salle de Prangins. C'est la solution de facilité, mais pas pour nos finances !

Il n'est pas inutile de se rappeler les fondamentaux des regroupements scolaires. A l'origine, la Municipalité désirait créer un établissement primaire et secondaire avec son propre directeur, son secrétariat, ainsi que les investissements nécessaires au matériel d'enseignement secondaire. (*Travaux manuels, physique, chimie, etc.*) Par le budget, le Législatif avait voté le financement de la création d'un établissement. Lors de la répartition des charges canton-commune des frais scolaires, le canton prenait à sa charge les salaires des enseignants. Les communes finançant les bâtiments, les équipements et les transports d'élèves. Le canton désirait des classes complètes, pour éviter les frais induits par un trop grand nombre de classes en sous-effectifs d'élèves. Le but final étant de remplir les classes. Le canton avait demandé la fusion d'établissements. La création de l'établissement de Roche-Combe avait été avalisée par le budget. Nous gardions direction, secrétariat et les classes étaient complètes en effectif. De sa propre initiative, la Municipalité a abandonné l'enseignement secondaire en le rapatriant sur Nyon. Le secrétariat a également migré à Nyon. Et nous n'avons plus de directeur des écoles à Prangins, primaire compris. Donc une baisse de prestation pour nos administrés.

Pour mémoire, le coût d'un élève comprend l'investissement en bâtiment et équipement des classes. Et, élément peu connu, l'amortissement du bâtiment. Nous sommes au final avec un investissement en matériel perdu, un coût pour Prangins plus élevé par élève, et surtout des salles non occupées !

Le coût des bâtiments, amortissement compris, est incompressible. Nous finançons des classes vides.

En primaire, un élève coûte environ CHF 380.-/année

En secondaire, un élève coûte environ CHF 4190.-/année

Elément oublié : la salle des maîtres du bâtiment de la Combe est une salle complètement équipée, faisant office de réserve.

Nombres de classes :

Combes 18, 14 occupées

Morettes 6, 4 occupées

Combe 2, 3 disponible

Au total, nous possédons 28 classes, 27 sans la salle des maîtres. 18 sont occupées. Un tiers est disponible. La Municipalité actuelle n'est pas responsable de cette situation, mais le calcul mériterait d'être fait par des personnes compétentes. L'investissement des salles de sciences, informatique et travaux manuels étant perdu. Mais il serait opportun de rapatrier une partie de l'enseignement secondaire à Prangins pour la partie académique (*langues, histoire, géographie, mathématiques, etc.*).

Réponse de la Municipalité : Au moment de construire les nouveaux bâtiments (Combe 2 et école des Morettes), et sur la base des projections à moyen et long terme de développement démographique, les autorités de l'époque ont anticipé les besoins induits par ces développements en prévoyant des salles supplémentaires pour les infrastructures scolaires. Il était efficient de le faire au moment de la construction de ces locaux plutôt que de devoir répondre à ces besoins plus tard. Les logements en construction actuellement dans le bas du village donnent à penser que ces besoins surviendront incessamment. D'autres sont prévisibles.

Ces salles de réserve ne sont pas vides : Aux Morettes, une salle de classe est louée à la Fourmilière ce qui lui a permis d'étendre son offre parascolaire, en attendant la construction de la future crèche et nouvelle cantine. L'année passée, 5/6 classes étaient occupées. Cette année, 4 classes sur 6. La classe libérée a déjà trouvée une occupation, pour l'école de Musique.

Les autorités reçoivent de nombreuses demandes de citoyens ou de sociétés locales pour la mise à disposition de locaux pour des projets d'intérêt pour la communauté, et nous sommes heureux de pouvoir y répondre : salle des étudiants, club d'échec, local des jeunes pranginois. Nous cherchons constamment à optimiser l'utilisation de ces espaces en accommodant aux mieux les besoins de chacun.

En ce qui concerne les salles de classe Combe 1, la direction scolaire se trouve elle-même devant un casse-tête d'occupation des salles. Celles-ci sont très occupées selon le planning de la rentrée et beaucoup de demandes supplémentaires arrivent des enseignants pour des occupations ponctuelles, après les cours, par exemple pour la mise en place de soutien scolaire de certains élèves ou pour des réunions entre professeurs. L'enclassement ne se fait pas en fonction du nombre de classes disponibles, mais du nombre d'élèves et d'ETP (tant d'élèves par enseignant). Un directeur se voit attribué un nombre d'ETP (enseignants) en fonction du nombre d'élèves au sein de son établissement qui comporte plusieurs sites (*Morettes, Combe, Cossy, Gai Logis*). Par ailleurs, certains élèves sont enclassés à Nyon (Rocher ou Cossy) en fonction de leur profil, si leur prise en charge requiert des compétences spécifiques présentes à Nyon uniquement ou si la situation le nécessite (classes d'accueil pour élèves allophones, classe de développement, classe pour enfant autiste, autre raison).

Cette pratique d'équilibrage des effectifs et d'octroi des mesures adéquates est pratiquée ainsi partout dans le canton. Le calcul de 380 CHF /par élève et par année ne prend pas en compte le coût des bâtiments (amortissement, nettoyage et entretien), ni celui du personnel administratif (+ municipal) qui œuvre également pour ces écoliers. Quand à rapatrier l'enseignement secondaire, c'est une décision cantonale qui décide unilatéralement des zones de recrutement.

Comptes 2019 Cpte 130.3040 Caisse de pension

Quelle est la part de l'employeur ? Une caisse de pension pratiquant la primauté des prestations devient rare. A la fin des années 2000 la caisse avait soumis le projet de passer à la primauté des cotisations. Le syndicat du personnel avait rejeté le projet à la majorité. Notre commune ne peut pas sur le long terme continuer à recapitaliser année après année le fond.

Page 48 : Beaucoup de coupe de bois au marais de Nantouse.

Quelle est la raison que nous restions propriétaire de ces parcelles ? Nous en supportons les coûts, mais quels sont les bénéficiaires ?

Page 82 : Les chiffres 2019 sur la rétrocession du verre ne sont pas disponibles

Le graphique de répartition des déchets explique en légende 78%, mais pas les 22% restants, donc 12% d'inconnus (taux supérieur au 10% pour le verre). Peut-on avoir une analyse plus détaillée ?

Au terme de son rapport sur la gestion 2019, la CG souhaite attirer l'attention et le soutien du CC sur ses attentes et actions exprimées sous forme de vœux. Elle résume dans un premier tableau les vœux exprimés pour l'exercice 2017 considérés par la CG (**Traité** - **En cours** - **Non traité**)

Vœux 2017	Libellé	Statut	Remarque
N°1-2017	Liste des effectifs communaux	Traité	A maintenir dans les prochains rapports
N° 2-2017	Vacations des Municipaux	En cours	Souhait de la CG pour obtenir de précisions (liens entre vacations et préavis ou affaires)
N° 3-2017	Concept Sécurité	Traité	(considéré urgent)
N° 5-2017	Entretien des canalisations	En cours	Présentation d'un nouveau préavis
N° 6-2017	Entretien des routes	Non-traité	Présentation d'un plan des interventions planifiées en 2019
N° 7-2017	Indemnité pour location domaine public	Non-traité	Application stricte et révision du règlement
N° 8-2017	Locations et Baux Détermination valeur locative	Non-traité	La CG maintient son souhait pour l'établissement d'un outil facilitant la détermination
N° 9-2017	Architecture et Bâtiments	Traité	Poursuivre l'information régulière au CC
N° 10-2017	Maison Fischer	En cours	La CG maintient son souhait pour une réflexion
N°1-2018	Variations des EPT	Traité	Souhait de la CG pour que les EPT supplémentaires non budgétés fassent l'objet d'un préavis
N°2-2018	Révision de la répartition de la TVA	En cours	Souhait de la CG que le mode actuel soit réétudié et optimisé si applicable
N°3-2018	Taux d'occupation des classes	En cours	Souhait de la CG pour obtenir dorénavant le taux d'occupation des classes à Nyon et Prangins
N°4-2018	Evaluation des taux d'occupations et de rentabilité des salles mises à disposition par la Commune	Non traité	Souhait de la CG que l'évaluation soit conduite et que les tarifs soient revus

Conclusion

La CG vous remercie pour votre attention à son travail et vous soumet les conclusions suivantes :

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal N° 51/20 concernant le rapport de gestion 2019,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 51/20 concernant le rapport de gestion 2019, tel que présenté.
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Pour la Commission de gestion

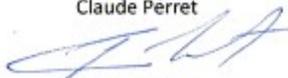
Pour la Commission de gestion :



Inma Girard



Claude Perret



Rémy Cochet



Stefano Rosselet



Blaise Cartier



Hervé Durnat

Jean-Marc Bettems (Président)



Prangins, le 28 août 2020